

Note de service

Destinataires :	Fournisseurs de services des programmes de formation relais de l'Ontario
Expéditeur :	David Cronin Directeur, Direction du soutien à la prestation des programmes, Division de l'emploi et de la formation Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
Date :	Le 5 février 2021
Objet :	Planification des activités des projets admissibles dans le cadre des programmes de formation relais de l'Ontario (PFRO) pour la période de prolongation contractuelle de 6 mois

Objectif

La présente note de service vise à informer les fournisseurs de services des PFRO de la publication du processus de planification des activités pour la période de prolongation contractuelle de six mois accordée aux projets de catégorie 1 (« Permis d'exercer ») et de catégorie 2 (« Accès à l'emploi »).

Que se passe-t-il?

Le ministère demande aux fournisseurs de services de se livrer à un exercice de planification des activités aux fins d'administration de la période de prolongation contractuelle de 6 mois [annoncée en août 2020](#). Le plan d'activités permet aux fournisseurs de services de fournir des renseignements sur leurs engagements en matière d'activités et sur le financement dont ils ont besoin pendant la période de prolongation.

Qui est concerné?

Les fournisseurs de services des PFRO de catégorie 1 et de catégorie 2

Que faut-il faire maintenant?

Les fournisseurs de services doivent collaborer avec leur conseiller ou leur conseillère en emploi et en formation (CEF) respectif ou respective afin d'achever l'exercice de planification des activités et de contribuer à déterminer leurs activités et leurs niveaux de financement pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2021. Le plan d'activités doit être soumis au ministère le 19 février 2021. Le ministère fournira aux CEF des instructions détaillées au sujet de l'exercice de planification des activités.

Que faudra-t-il faire plus tard?

Le ministère examinera les propositions transmises et en discutera avec les fournisseurs de services dans le but de convenir des activités et des engagements de financement pour la période de prolongation. Un contrat modifié sera disponible en mars 2020.

Contexte

En raison de la pandémie de COVID-19, certains fournisseurs de services des PFRO ont dû suspendre leurs services temporairement. Par conséquent, il aurait été difficile de terminer la formation et d'atteindre les objectifs en respectant les échéances prévues dans les ententes. L'interruption du programme ou la réduction de sa durée aurait pu nuire aux participants.

Les projets en cours devaient prendre fin le 31 mars 2021. Pour permettre aux fournisseurs de services de terminer la formation, d'atteindre les objectifs et de soutenir les participants aux programmes, nous proposons de prolonger les ententes actuelles. La date de fin du contrat pour les projets offerts dans le cadre des PFRO sera reportée au 30 septembre 2021.

Coordonnées

Pour obtenir davantage de précisions, veuillez communiquer avec votre représentant ou représentante du ministère.

Veillez agréer mes salutations cordiales.

David Cronin

Directeur

Direction du soutien à la prestation des programmes